

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/07/31/2020203270/justel>

Dossier numéro : 2020-07-31/19

Titre

31 JUILLET 2020. - Arrêté royal portant création et organisation du Comité national de sécurité pour la fourniture et la distribution d'eau potable

Source : CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE

Publication : Moniteur belge du 20-08-2020 page : 62789

Entrée en vigueur : 20-08-2020

Table des matières

[CHAPITRE 1.](#) - Définitions

Art. 1-3

[CHAPITRE 2.](#) - Composition

Art. 4-6

[CHAPITRE 3.](#) - Fonctionnement

Art. 7-11

[CHAPITRE 4.](#) - Remboursement des frais de parcours

Art. 12

[CHAPITRE 5.](#) - Des attributions

Art. 13-14

[CHAPITRE 6.](#) - Dispositions finales.

Art. 15-16

Texte

[CHAPITRE 1.](#) - Définitions

Article. [1er](#). Pour l'application du présent arrêté royal, il faut entendre par :

1° La " loi du 7 avril 2019 " : la loi du 7 avril 2019 établissant un cadre pour la sécurité des réseaux et des systèmes d'information d'intérêt général pour la sécurité publique;

2° La " loi du 1er juillet 2011 " : la loi du 1er juillet 2011 relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques;

3° " Comité " : Comité national de sécurité pour la fourniture et la distribution d'eau potable;

4° " plate-forme de notification " : la plate-forme de notification d'incidents visée à l'article 31 de la loi du 7 avril 2019.